

constituée par une loi de l'Assemblée législative canadienne en 1855 et dotée d'une charte fédérale en vertu des S.C. 1871, chap. 7, comptait, le 31 mars 1963, des dépôts d'épargne de \$47,629,683 et un capital versé et une réserve de \$3,500,000. Le passif global, de même que l'actif global, s'élevait à \$54,227,442.

Syndicats de crédit.—Les syndicats de crédit sont des institutions d'épargne et de prêt constituées par des personnes ayant des intérêts communs. La communauté d'intérêts peut découler du fait qu'on appartient à une paroisse, à un club, à un cercle ou à un syndicat ouvrier, qu'on travaille dans une usine, une industrie ou un ministère, ou qu'on réside dans une localité rurale ou urbaine bien définie. Le tableau 18 fait voir l'importance grandissante des syndicats de crédit comme institutions d'épargne et de prêt au Canada. Durant la décennie 1952-1961, le nombre de syndicats à charte a augmenté de 40 p. 100, l'effectif des syndicats répondants s'est accru de 117 p. 100 et leur actif de 255 p. 100. Les membres se sont chiffrés par 2,740,251 en 1961. Le Québec occupe le premier rang dans le domaine des syndicats de crédit au Canada; il comptait plus de la moitié de l'effectif et répondait pour environ 60 p. 100 de l'actif total des syndicats canadiens en 1961.

Les syndicats de crédit professionnels sont ceux qui se multiplient le plus rapidement. Ils représentaient 33 p. 100 des syndicats au Canada en 1961, soit presque la même proportion que les syndicats ruraux. En Ontario, ils représentaient 60 p. 100 du total provincial en 1961. Ils prédominent aussi en Colombie-Britannique. En Alberta et au Manitoba, leur nombre était à peu près le même que les syndicats ruraux. Dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Saskatchewan, les syndicats de crédit sont surtout ruraux.

Les épargnes, qui comprennent les parts et les dépôts, ont atteint 1,382 millions de dollars en 1961, augmentation de 15 p. 100 sur 1960; la moyenne de l'épargne par sociétaire était de \$504. Les prêts consentis aux membres sur ces dépôts atteignaient \$578,663,000 et commandaient un intérêt de 1 p. 100 ou moins par mois sur le solde à payer.

Il y avait 27 centrales de syndicats en 1961. Leur but principal est de faire fonction de syndicat de crédit au bénéfice des syndicats en acceptant leurs dépôts et en leur consentant des prêts. Elles assurent des fonds aux syndicats qui ne peuvent suffire à la demande locale. Certaines admettent les coopératives dans leurs rangs. Leur actif atteignait \$207,975,000 en 1961, soit 18 p. 100 de plus qu'en 1960 et elles ont consenti des prêts de l'ordre de \$84,741,000 aux syndicats membres et aux coopératives. La *Canadian Co-operative Society* fait fonction de centrale nationale des centrales et des coopératives provinciales. En 1961, elle comptait quatre centrales provinciales, quatre coopératives commerciales, la *Co-operative Life Insurance Company* et la *Co-operative Fire and Casualty Insurance Company*.

18.—Syndicats de crédit au Canada, 1952-1961

Année	Syndicats	Syndicats répondants	Membres ¹	Actif ¹
				milliers de dollars
1952.....	3,335	3,080	1,260,435	424,400
1953.....	3,606	3,413	1,434,270	489,266
1954.....	3,920	3,690	1,560,715	552,363
1955.....	4,100	3,899	1,731,328	652,554
1956.....	4,253	3,973	1,870,227	761,256
1957.....	4,389	4,044	2,059,835	852,219
1958.....	4,485	4,156	2,187,494	1,009,363
1959.....	4,570	4,202	2,360,047	1,157,995
1960.....	4,608	4,345	2,553,951	1,314,290
1961.....	4,697	4,348	2,740,251	1,506,167

¹ Syndicats répondants seulement.